

Conseil de sécurité

Distr. générale
3 mars 2014
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur la Somalie

I. Introduction

1. Soumis en application du paragraphe 13 de la résolution 2102 (2013) dans laquelle le Conseil de sécurité m'a prié de le tenir régulièrement informé de l'exécution du mandat de la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie (MANUSOM) et de lui présenter une étude des incidences politiques et sécuritaires d'un déploiement plus large de la Mission dans le territoire somalien tous les 90 jours, le présent rapport porte sur les principaux faits intervenus du 16 novembre 2013 au 15 février 2014.

II. Politique et sécurité

A. Situation politique

2. Le climat politique en Somalie a été marqué par la formation du nouveau gouvernement, les processus politiques régionaux montrant des signes prometteurs. À l'issue du suffrage indirect dans le Puntland, un nouveau Président a été nommé. L'investiture de l'administration provisoire de Djouba, à laquelle a assisté la communauté internationale, et la tenue de pourparlers entre le Gouvernement fédéral somalien et le Somaliland ont constitué des avancées encourageantes.

3. Le 2 décembre 2013, le Parlement fédéral somalien a adopté une motion de censure contre le Premier Ministre, Abdi Farah Shirdon. Le 12 décembre, à l'issue de longues consultations, le Président Hassan Sheikh Mohamud a nommé Abdiweli Sheikh Ahmed Premier Ministre. Cette nomination a été entérinée par le Parlement le 21 décembre et, le 17 janvier, M. Ahmed a annoncé la formation de son gouvernement élargi composé de 25 membres, dont deux femmes.

4. Le 8 janvier, le Parlement de l'État du Puntland a élu Abdiweli Mohamed Ali Gaas Président pour un mandat de cinq ans. Le Président sortant, Abdirahman Mohamed Farole, qui a perdu par une voix, a reconnu sa défaite de bonne grâce, qualifiant l'élection de « régulière et démocratique » et exprimant son soutien à M. Gaas, qui est ensuite devenu le cinquième Président du Puntland. Les opérations électorales avaient commencé en décembre lorsque les chefs traditionnels de la région avaient choisi les députés, qui avaient ensuite été approuvés par un comité de règlement des conflits et de réconciliation. Le 30 décembre, le Comité a annoncé





que sur les 160 candidats présentés, 66 députés, dont deux femmes seulement, avaient été nommés. Les députés ont pris leurs fonctions le 1er janvier.

5. Le 17 décembre, à Baidoa, des chefs traditionnels, des intellectuels et des hommes politiques ont lancé la deuxième phase de la Conférence de Baidoa, qui a pour objet la formation d'un nouvel État fédéral comprenant six régions : Bay, Bakool, Bas-Djouba, Moyen-Djouba, Bas-Chébéli et Gedo. La dernière semaine de janvier, la Conférence de Baidoa s'est rapprochée de la proclamation d'un État fédéral : elle a adopté une constitution et un drapeau, et les membres du Conseil des sages et de la Chambre haute du Parlement ont pris leurs fonctions. Plusieurs personnes, dont le Président du Parlement fédéral, l'ayant demandé, la Conférence de Baidoa a accepté de suspendre provisoirement l'élection d'un président. Une initiative rivale visant à créer un État fédéral comprenant trois régions, lancée par l'ex-Président du Parlement, Sharif Hassan Sheikh Aden, a intensifié ses activités la première semaine de février : elle a adopté son propre drapeau, créé une commission constitutionnelle et projeté d'organiser une conférence officielle.

6. Des progrès ont été accomplis en vue de l'application de l'Accord d'Addis-Abeba sur l'administration provisoire de Djouba. Le 7 décembre, l'administration provisoire de Djouba a annoncé la nomination de huit ministres et d'un deuxième chef adjoint. Le 20 janvier, elle a officiellement pris ses fonctions à Kismayo lors d'une cérémonie à laquelle ont assisté des partenaires internationaux. Parallèlement, la tension est montée entre l'administration provisoire de Djouba et la milice de Barre Hirale établie aux abords de Kismayo, la première ayant accusé la seconde d'avoir attaqué la résidence d'un ministre à Kismayo le 26 décembre.

7. Les 28 et 29 janvier, les administrations du Galmudug et du Himan-et-Heeb ont tenu une conférence à Gaalkacyo, où elles sont convenues de donner suite à leur initiative de formation d'un État fédéral dans le cadre d'un processus de réconciliation.

8. Dans le Somaliland, les relations entre le Gouvernement et l'opposition se sont dégradées. Le Parti de la justice et du bien-être (UCID) a affirmé qu'il s'était vu refuser le droit à la liberté de circulation et la permission d'organiser des manifestations pacifiques contre le Gouvernement. M. Abdirahman Mohamed Abdillahi « Irro », Président de la Chambre des représentants du Somaliland et Président de Wadani (parti d'opposition) s'est dit favorable à la tenue d'une conférence de dialogue national, comme le préconisaient les partis d'opposition. Le 18 décembre, des pourparlers tenus entre le Président du Somaliland, Ahmed Mohamed Silanyo, et le Président du Parlement, M. Irro, ont débouché sur un accord concernant la tenue d'une conférence, à condition que celle-ci soit présidée par un parti neutre.

9. Du 16 au 19 janvier, une troisième série de pourparlers a eu lieu à Istanbul (Turquie) entre le Gouvernement fédéral somalien et le Somaliland. Les deux délégations ont adopté un communiqué dans lequel elles sont convenues qu'un secrétariat commun serait créé en Turquie afin d'institutionnaliser le processus et que des pourparlers se tiendraient tous les 90 jours. Elles y ont également prévu la création d'un conseil conjoint de contrôle de la circulation aérienne et condamné les atrocités commises par l'ex-régime de Siad Barre en particulier dans le Somaliland.

B. Conditions de sécurité

10. Les conditions de sécurité à Mogadiscio sont restées instables. Les Chabab ont continué d'employer des tactiques de guérilla et de terrorisme, entraînant souvent des pertes civiles, leur objectif étant de nuire au Gouvernement fédéral somalien et d'intimider les partenaires internationaux. Presque toutes les semaines, des attaques armées ont été commises contre l'AMISOM et l'armée nationale somalienne. À la périphérie de Mogadiscio, des attaques à petite échelle, notamment des assassinats ciblés, ont été perpétrées quasi quotidiennement. Certains de ces actes de violence sont probablement le fait de criminels ou de clans.

11. Trois agents de la justice ont été tués les 23 et 30 novembre et un député a été tué par un attentat à la voiture piégée à l'extérieur de la Villa Somalia le 6 décembre. Le 1er janvier, les Chabab ont revendiqué l'attentat suicide coordonné à la voiture piégée qui a fait au moins 12 morts et plusieurs blessés à l'hôtel Jazeera.

12. Le 1er janvier, six obus tirés depuis des positions situées au nord de l'aéroport international de Mogadiscio ont frappé plusieurs sites de la zone protégée de l'AMISOM provoquant des dégâts mineurs. En février, une série d'attaques au mortier ont eu lieu à Mogadiscio. Le 10 février, une voiture piégée a visé une réunion qui se tenait à l'hôtel Oriental, faisant deux morts et cinq blessés. Le 13 février, un convoi des Nations Unies a été victime d'un attentat-suicide à la voiture piégée aux abords de l'aéroport international de Mogadiscio. Plusieurs passants somaliens ont été tués. Aucun membre du personnel des Nations Unies n'a été blessé. Les Chabab ont revendiqué l'attentat.

13. Dans le sud et dans le centre de la Somalie, des affrontements ont eu lieu périodiquement entre les Chabab et l'armée nationale somalienne soutenue par l'AMISOM, la Force de défense nationale éthiopienne et les milices progouvernementales dans les régions de Bay et Gedo, en particulier à Baidoa, Qansaxdheere, Gofgadud, Awdinle, Faxfaxdhuun et Garbaharey et alentour. Le 8 janvier, une frappe aérienne de la Force de défense kényane aurait tué huit insurgés Chabab près de Garbaharey. Dans la région de Bakool, presque entièrement sous le contrôle des Chabab, moins d'atteintes à la sécurité ont été signalées.

14. Kismayo est restée instable en raison de la persistance des activités des Chabab et des flambées de violence sporadiques entre des éléments incontrôlés des forces de l'administration provisoire de Djouba et des milices de différents clans. Le 5 décembre, le convoi du Président de l'administration provisoire de Djouba, M. Ahmed Madobe, a été frappé par une bombe d'accotement qui a fait une victime. Les forces de l'AMISOM ont fait l'objet de plusieurs attaques d'exploration dans d'autres secteurs de Djouba Hoose, en particulier à Afmadow, et le long de la route de Taabta à Dhobley.

15. Dans le Bas-Chébéli, les Chabab ont lancé des attaques quasi quotidiennes contre l'AMISOM et des cibles militaires somaliennes. Le 15 janvier, ils ont attaqué, en vain finalement, des positions de l'armée nationale somalienne à Burane et Mahadday Weym. Le 26 janvier, un engin sans pilote ayant frappé un convoi des Chabab dans le district de Barawe aurait tué un commandant en chef du mouvement. La situation s'est dégradée, les rivalités entre clans ayant repris. Le 16 novembre, un affrontement entre les milices des clans de Biyo Mal et de Habargidir a déclenché dans les districts d'Afgooye et de Marka une série d'actes de représailles qui a fait plus d'une vingtaine de morts et de blessés. Des affrontements sporadiques ont aussi

eu lieu entre les Abgal et les Shidle dans le district de Jawhar (Moyen-Chébéli), à la fin novembre. Un cessez-le-feu a cependant mis fin aux hostilités, au début décembre, des chefs de clans et le Gouvernement fédéral somalien ayant servi de médiateurs avec les représentants locaux.

16. Le calme a continué de régner dans la région de Galguduud tandis que les conditions de sécurité se sont dégradées dans la région d'Hiraan. Le 19 novembre, des insurgés Chabab se sont livrés à une attaque complexe contre le commissariat central de Beledweyne, tuant 24 policiers somaliens et un soldat de l'AMISOM et faisant plusieurs blessés. Après cette attaque, les forces de l'AMISOM ont mené de vastes opérations, reprenant des villages de la périphérie de Beledweyne, mais elles ont continué de subir les attaques des Chabab.

17. Les Chabab ont de nouveau mené des activités dans le Puntland. Le 5 décembre, un attentat-suicide à la voiture piégée a frappé un convoi de forces de sécurité du Puntland dans le centre de Boosaaso, tuant trois policiers et quatre civils et faisant plusieurs blessés. Au début janvier, les Chabab ont mené quatre raids contre des postes de contrôle de la police à l'extérieur de Boosaaso. Le 21 janvier, à Galkayo, deux bombes d'accotement ont tué trois civils et en ont blessés 13. Cependant, les élections dans le Puntland ont eu lieu sans que de graves atteintes à la sécurité se produisent. Dans la région de Sool, des affrontements ont opposé des hommes armés du clan de Dhulbahante et des membres des forces du Puntland, à Taleh le 28 novembre. Ils auraient fait 12 morts, dont 11 civils, et plusieurs blessés. Le 26 janvier, le Gouvernement du Puntland a annoncé qu'il avait récupéré des munitions, des engins explosifs et du matériel dans un repaire des Chabab après avoir mené une offensive contre la base de Galgala près de la chaîne des Golis.

18. Un calme relatif a régné dans le Somaliland. Des affrontements armés isolés ont été signalés dans les régions contestées de Sool, de Sanaag et de Cayn les 27 et 28 novembre. La tension était forte au début décembre après qu'un renforcement des moyens militaires avait été signalé le long de la frontière entre le Somaliland et le Puntland, mais aucune autre atteinte à la sécurité n'a été signalée.

III. Appui des Nations Unies à la consolidation de la paix

A. Bons offices et appui politique

19. Au cours de la période à l'examen, mon Représentant spécial pour la Somalie et Chef de la MANUSOM, Nicholas Kay, a continué d'user de ses bons offices pour aider à régler nombre de problèmes sur les plans intérieur et extérieur.

20. Dans le Puntland, mon Représentant spécial et son équipe ont joué un rôle clef pour faire en sorte que les élections soient transparentes, pacifiques et ouvertes à tous, collaborant étroitement avec toutes les parties prenantes pour veiller à ce que les principaux mécanismes chargés des élections soient crédibles, ainsi qu'avec les partenaires internationaux, se concertant régulièrement avec les candidats et les intéressés, servant de médiateur et les encourageant à mener des campagnes responsables. M. Kay a visité le Puntland du 20 au 22 novembre 2013 et du 7 au 9 janvier 2014 pour suivre l'élection présidentielle au suffrage indirect. Par la suite, le nouveau Président et les députés ont été invités à renouer les liens avec le Gouvernement fédéral somalien et à s'employer à faire progresser le fédéralisme en

Somalie. M. Kay a souligné qu'il fallait reprendre la démocratisation du Puntland, qui avait été suspendue à la suite de la tenue d'élections traditionnelles, et préconisé un renforcement du rôle de la femme dans la vie publique et administrative.

21. Le 26 novembre, mon Représentant spécial s'est entretenu avec le Gouvernement fédéral somalien et les partenaires internationaux, à la suite de la démission du Gouverneur de la Banque centrale. Les participants ont décidé de désigner un remplaçant et de trouver des moyens de renforcer les capacités de gestion des finances publiques du Gouvernement.

22. Mon Représentant spécial s'est également rendu le 14 décembre à Beledweyne-Hiraan et exhorté les autorités locales, les notables et les représentants d'organisations de la société civile et de groupes de femmes à régler les conflits claniques. Après l'éruption de violences, le 27 novembre, dans la région de Sool, il a souligné la nécessité de régler les différends politiques et de concilier les pressions concurrentes s'exerçant sur les ressources au moyen du dialogue.

23. Le 5 décembre, ma Représentante spéciale adjointe, Fatiha Serour, s'est rendue à Kismayo à la tête d'une délégation de partenaires internationaux. L'équipe a tenu des consultations avec Ahmed Madobe, Chef de l'administration provisoire de Djouba, notamment sur les progrès faits en matière de réconciliation et sur l'intégration des forces et la sécurité. Le 5 février, elle s'est entretenue de nouveau à Kismayo avec M. Madobe et les chefs de l'administration provisoire à Djouba, pour évoquer toute une série de questions, y compris l'application de l'Accord d'Addis-Abeba.

B. Appui à la consolidation de la paix et à l'édification de l'État

24. La dynamique qu'a suscitée l'application du Pacte pour la Somalie et ses objectifs de consolidation de la paix et d'édification de l'État renaît. La mise en place d'un fonds d'affectation spéciale pluripartenaires des Nations Unies a été achevée.

Objectif 1 : élaboration d'un système fédéral et projet de révision de la Constitution

25. L'ONU a continué de prodiguer au Gouvernement fédéral somalien des conseils techniques au sujet de la formation des États membres de la fédération. Le 21 novembre, la MANUSOM lui a proposé théoriquement des options relatives à l'édification de l'État, y compris des mesures de confiance. À la requête du Président, elle a aidé le Gouvernement à élaborer un document de réflexion sur l'édification de l'État, qui permettra d'orienter le dialogue national. Le Président a également demandé des informations techniques sur le fédéralisme aux fonctionnaires de haut rang et aux conseillers présidentiels.

26. Sur le plan politique, lors de la motion de censure parlementaire contre l'ancien Premier Ministre Abdi Farah Shirdon, mon Représentant spécial a entrepris des consultations avec le Président, le Premier Ministre et le Président de l'Assemblée, en vue de parvenir à un règlement à l'amiable, face à l'impasse, et consulté de hauts dirigeants politiques sur des initiatives visant à mieux délimiter les rôles et les responsabilités des Cabinets du Président et du Premier Ministre, conformément aux dispositions de la Constitution provisoire. Cet effort montre qu'il importe de mettre rapidement en place la commission des services judiciaires et de

désigner des juristes dotés des qualifications nécessaires pour interpréter la Constitution provisoire, selon qu'il conviendra.

27. La MANUSOM facilite la coordination d'un appui international aux activités de révision de la Constitution, telles qu'énoncées dans le premier objectif de la consolidation de la paix et de l'édification de l'État du Pacte pour la Somalie. Le 21 janvier, au cours d'une réunion des donateurs à Nairobi, la MANUSOM a exposé les plans de l'ONU visant à coordonner l'appui à la révision de la Constitution. La MANUSOM et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ont également continué d'apporter un soutien au Parlement fédéral en matière de dialogue à l'échelle nationale sur des questions liées à la Constitution. La MANUSOM et le PNUD fournissent également un appui technique et logistique à des activités d'éducation civique, ainsi que des conseils sur la mise en place de la commission indépendante de révision de la Constitution et de la commission de réforme judiciaire, qui sont les priorités déclarées du nouveau Gouvernement.

28. Le 27 janvier, un conseiller électoral principal a été déployé pour faciliter les débats et fournir des conseils en vue de l'élaboration d'une loi portant création de la commission électorale nationale indépendante, qui est l'une des principales recommandations de la mission des Nations Unies chargée de procéder à une évaluation des besoins, qui a été déployée en novembre.

29. Pour appuyer le Pacte et le plan de relèvement économique et en consultation avec le Gouvernement fédéral somalien et d'autres parties prenantes, le PNUD et la Banque mondiale ont défini des options en vue d'un programme conjoint visant à renforcer les capacités institutionnelles. Il faut pour cela procéder à nombre d'évaluations, prendre les précautions qui s'imposent dans la gestion de la fonction civile et des ressources humaines, définir les fonctions de base du gouvernement et prévoir le déblocage de moyens, l'objectif clef étant d'asseoir des bases solides et de parvenir à un accord tacite en matière de coopération et de modalités d'appui.

Objectif 2 : secteur de la sécurité

Défense

30. Le Service de coordination de l'aide du Gouvernement fédéral somalien a présenté le 3 février 2014, pour approbation, une description des fonctions du Groupe de travail chargé de l'objectif 2 de consolidation de la paix et d'édification de l'État à l'intention du mécanisme pour le développement et la reconstruction de la Somalie; il a indiqué que le Conseiller à la sécurité nationale le présidait et que la MANUSOM assurait les travaux de secrétariat. La Mission a également aidé le Conseiller à la sécurité nationale à mettre en place les modalités de travail, la structure des effectifs et le bureau du secrétariat du Conseil. Le 4 décembre, le Conseiller a convoqué la première réunion du Comité directeur du système des ressources humaines, qui vise à rationaliser la procédure de traitement des salaires et des soldes dans l'ensemble des institutions somaliennes chargées de la sécurité. Un atelier organisé les 21 et 22 janvier par la MANUSOM et le PNUD sur la gestion des armes et des munitions a fourni des directives et une aide au Gouvernement fédéral somalien, préalablement à la présentation, le 6 février, du rapport semestriel au Comité des sanctions. Entre-temps, un accord a été conclu le 12 décembre entre la MANUSOM et la Banque mondiale pour procéder à un examen conjoint de la réforme des dépenses publiques dans le secteur de la sécurité au cours du premier semestre de 2014.

31. Les commandants de l'armée de l'air, de la marine et des garde-côtes somaliens se sont joints au Groupe de travail de la défense et ont étendu la réforme du secteur de la sécurité à ces composantes de l'armée nationale somalienne. Le Groupe a continué d'organiser une série de sous-groupes de travail, y compris celui de la politique de défense, nouvellement créé, chapeauté par le Ministère de la défense.

Désengagement des combattants

32. Le 12 décembre, le Centre Serendi de relèvement de combattants désengagés à Mogadiscio a ouvert une aile pour les enfants. Le 10 janvier, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) s'est mise à appuyer le Gouvernement fédéral somalien s'agissant des combattants désengagés à Baidoa, dont certains seront transférés vers un nouveau centre de transition qui est en cours de réaménagement par le Gouvernement et les autorités locales. La MANUSOM a également effectué des missions d'évaluation à Kismayo du 23 au 26 décembre et le 13 janvier afin d'épauler le Gouvernement, et créé un centre de transition pour les combattants désengagés, en coordination avec l'administration provisoire de Djouba et l'AMISOM.

Police

33. Les capacités de la force de police somalienne ont été renforcées grâce au versement en temps voulu des indemnités dues à l'armée nationale, à des séances de formation et à des dispositifs harmonisés, avec l'appui de l'ONU, de l'AMISOM et d'autres partenaires internationaux. Une équipe de planification stratégique a été créée au sein de la force de police somalienne par l'intermédiaire des fonds alloués au projet visant à instaurer l'état de droit, afin de superviser l'exécution du Plan d'action stratégique pour les activités de police du Ministère de l'intérieur et de la sécurité nationale et de la force de police somalienne.

34. La force de police somalienne a recruté 625 agents supplémentaires pour être en mesure de mener des opérations dans les zones nouvellement reprises, ce qui porte à 5 711 le nombre d'agents dans le centre-sud. La construction et la remise en état de 23 postes de police se sont poursuivies dans le centre-sud de la Somalie et dans le Puntland. Grâce à la contribution du Gouvernement japonais au Fonds d'affectation spéciale pour les institutions de sécurité transitoires somaliennes, la MANUSOM a distribué le 9 février du mobilier et du matériel de bureau à 10 postes et au quartier général de la force de police somalienne.

35. La MANUSOM a aidé la force de police somalienne à élaborer son plan de travail pour 2014, portant sur les besoins urgents en matière de réforme et de renforcement des capacités. Avec l'appui technique et financier de l'ONU, les mesures portant sur la réforme de la police dans le Somaliland comprennent actuellement l'examen et l'élaboration de directives dans les domaines du versement d'indemnités aux unités de police spéciales, l'octroi de conseils sur des postes de police modèles, la création d'un comité conjoint en vue de l'élaboration d'une loi pour la police du Somaliland, le recrutement de 40 agentes au sein de la police et la construction de deux postes de police modèles.

36. La MANUSOM a organisé des visites à Kismayo, Baidoa et Beledweyne avec la force de police somalienne, la police de l'AMISOM, le Bureau d'appui de l'ONU pour la Mission de l'Union africaine en Somalie (UNSOA) et le Service de la lutte antimines des Nations Unies (SLAM) pour recenser les besoins urgents sur les plans

opérationnel ou logistique et sur le plan de la remise en état des infrastructures, ainsi que pour étudier la possibilité de l'utilisation d'autres centres, afin de lancer des programmes de formation de base à l'intention de 2 000 nouvelles recrues, qui avaient été envisagés dans le plan de travail pour 2014 de la force de police somalienne.

Sécurité maritime

37. Les actes de piraterie au large de la côte somalienne ont baissé en nombre, notamment grâce à l'efficacité de l'autoprotection pratiquée par les vaisseaux, à la coordination de l'action navale en mer et à la poursuite et à l'incarcération des personnes soupçonnées de piraterie. Mais cette tendance positive peut être réversible si l'on ne met pas en place des infrastructures durables et un appareil de sécurité maritime en Somalie.

38. Le Gouvernement fédéral somalien a accepté d'établir une structure de sécurité maritime au sein du secrétariat du Conseil à la sécurité nationale, pour établir des liens entre les divers forums consacrés aux affaires maritimes au niveau de toutes les activités relatives à la consolidation de la paix et à l'édification de l'État. Un comité directeur maritime comprenant des représentants des ministères compétents du Gouvernement fédéral et de la communauté internationale fournira une coordination renforcée dans tous les domaines thématiques évoqués dans la Stratégie concernant la sécurité et les ressources maritimes de la Somalie.

Lutte antimines

39. Le SLAM a poursuivi sa coopération avec l'Autorité somalienne de gestion des explosifs en vue de s'attaquer à la pollution par les explosifs dans l'ensemble du pays. Au cours de la période à l'examen, les équipes de neutralisation des explosifs et munitions de la force de police somalienne, qui sont formées par le SLAM, sont intervenues à la suite de 19 accidents confirmés et ont neutralisé 247 engins explosifs improvisés. Ces équipes ont la capacité de se déployer à Marka, Wanlaweyne, Jawhar et Afgooye. La formation d'unités somaliennes supplémentaires chargées de la neutralisation des explosifs et des munitions, qui se déploieront le prochain trimestre à Beledweyne, a été achevée. L'AMISOM a neutralisé 2 627 munitions non explosées et formé 69 657 personnes aux risques qu'elles représentent. Les équipes de la Mission ont détruit en toute sécurité 2 418 engins non explosés et 21 engins explosifs improvisés dans le centre-sud de la Somalie.

40. Le SLAM a continué de collaborer avec la force de police somalienne en vue de la mise en place de dépôts de munitions sûrs; il a construit des arsenaux à Beledweyne, au quartier général de la police et à la prison centrale de Mogadiscio, tout en continuant d'encadrer le groupe de travail technique chargé de la gestion des armes et des munitions.

Objectif 3 : justice

41. Un plan d'intervention pour assurer la sécurité dans les services judiciaires a été parachevé le 23 janvier, avec l'aide de l'ONU. La sécurité des juges ayant été considérée prioritaire, l'ONU a continué d'encourager la mise en place d'une unité de protection de police.

42. Le comité directeur des systèmes judiciaire et pénitentiaire a organisé, avec l'assistance de l'ONU, sa réunion inaugurale le 24 novembre, avec des représentants des donateurs et d'autres partenaires internationaux. Coprésidé par le Président de la Cour suprême et le Ministère de la justice, le débat a porté sur les inquiétudes que suscite la sécurité du personnel judiciaire.

43. L'une des questions les plus urgentes dans le domaine de la justice est de trouver une solution à court terme pour juger les affaires à haut risque, y compris de personnes impliquées dans le mouvement des Chabab, en attendant l'achèvement de la construction à Mogadiscio d'un établissement pénitentiaire financé par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC). Les problèmes liés à la sécurité des magistrats, des procureurs, des avocats et du personnel du système juridique et l'absence de capacités restreignent les possibilités de trouver des solutions.

44. Le 19 décembre, le Ministère de la justice, la magistrature, l'ONU et l'Organisation internationale de droit du développement ont lancé un nouveau projet d'une durée de six mois lié à l'état de droit, financé par l'Union européenne, le Luxembourg et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, en vue de la mise en place d'une commission des services judiciaires et d'un groupe d'élaboration des lois, au Ministère de la justice.

45. La MANUSOM et le PNUD ont organisé deux cours, le 30 novembre 2013 et le 4 janvier 2014, en vue de la formation d'agents au système d'enregistrement des ressources humaines, qui seront dotés de cartes d'identité biométriques, dont la fabrication a commencé. Du 9 au 12 janvier, la Mission et l'ONUDC ont facilité la formation de hauts responsables à la gestion des prisonniers, ainsi qu'à la sûreté et à la sécurité des établissements pénitentiaires. La remise en état de la Prison centrale de Mogadiscio par l'ONUDC et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) a débuté le 1er février.

C. Droits de l'homme et protection

Droits de l'homme

46. L'ONU a travaillé, en étroite coopération avec l'AMISOM et le Gouvernement fédéral somalien, à la mise en œuvre de la Politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme en Somalie. Il s'agissait notamment d'élaborer une stratégie commune et de créer un groupe de travail, comme prévu dans le Concept d'opérations révisé de la Mission (voir par. 74 ci-après). La MANUSOM a continué d'organiser des stages de formation initiale avant déploiement à l'intention des contingents de l'AMISOM et de l'armée nationale somalienne. Une évaluation des risques avait également été entreprise à la fois pour l'AMISOM et l'armée nationale, afin de déterminer les mesures à prendre en matière d'atténuation des risques, de mettre en place des mécanismes de suivi et d'établissement de rapports, ainsi que des procédures concernant les mesures d'intervention et correctives en cas de non-respect de la Politique de diligence voulue par ces entités extérieures.

47. Les attaques visant des journalistes et des défenseurs des droits de l'homme, en particulier ceux qui défendent des dossiers portant sur la violence sexiste, se sont poursuivies. Dix journalistes (3 à Kismayo, 3 à Mogadiscio et 4 dans le Somaliland), ont été arrêtés. Aucune mesure particulière n'a été prise pour renforcer la protection des journalistes, bien que le Gouvernement fédéral ait déclaré qu'il

avait l'intention d'ouvrir une enquête sur les attaques dont ils avaient été victimes et de traduire leurs auteurs en justice. Le maintien de l'application de la peine de mort, bien que le Gouvernement fédéral se soit engagé à déclarer un moratoire en 2011 durant l'examen périodique universel devant le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, demeure préoccupant.

48. L'ONU a travaillé, en étroite collaboration avec le Gouvernement fédéral, à la mise au point de la feuille de route relative aux droits de l'homme pour la période suivant la transition, en coopérant notamment avec les ministères et institutions compétents en ce qui concerne la définition de leurs rôles et responsabilités dans le processus. Les vastes consultations menées par le Gouvernement et la commission parlementaire compétente sur le projet de loi portant création de la Commission nationale des droits de l'homme n'ont cessé de prendre du retard.

49. Durant la période à l'examen, la MANUSOM a formé 30 juges et magistrats de rang supérieur, 20 procureurs et 30 membres d'organisations de la société civile du Puntland à l'application des normes relatives aux droits de l'homme dans le cadre de l'administration de la justice.

Protection des enfants

50. En novembre et décembre 2013, 386 cas de violations graves touchant 367 enfants (359 garçons et 19 filles) ont été signalés à l'Équipe spéciale de pays des Nations Unies chargée de la surveillance et de la communication d'informations. Pour la plupart, ces agressions ont été commises par les Chabab (57 %) et par l'armée et les milices alliées (31 %), qui ont été les principaux auteurs d'enlèvements (99 cas). Le Mouvement des Chabab était responsable de la majeure partie des cas de recrutement et d'utilisation d'enfants (196 cas).

51. Le Groupe de travail du Conseil de sécurité sur le sort des enfants en temps de conflit armé a tenu une réunion extraordinaire le 24 novembre, afin d'examiner, avant soumission au Gouvernement fédéral pour approbation, les instructions générales devant régir le traitement des enfants précédemment associés à des forces et groupes armés, qui ont été établies en 2012. Cette mesure revêt une importance décisive pour l'application des deux plans d'action signés par l'ONU et le Gouvernement fédéral. L'Équipe spéciale de pays chargée de la surveillance et de la communication d'informations suit avec attention la signature officielle de ces instructions, qui a été retardée par la dissolution du cabinet précédent.

Souci de l'égalité des sexes et autonomisation des femmes

52. Du 2 au 4 décembre, l'ONU a accueilli la Journée portes ouvertes pour les femmes, la paix et la sécurité. Une quarantaine de participants ont souligné que les femmes devaient jouer un rôle plus important en politique, mentionnant la marginalisation politique, l'absence de système judiciaire traitant la question de la violence sexiste et l'absence de respect des droits fondamentaux des femmes en tant que principaux défis. Il a été notamment recommandé qu'au moins 30 % des postes à pourvoir dans le nouveau cabinet soient occupés par des femmes et que les engagements pris relativement à l'égalité des sexes soient concrétisés.

53. Du 10 décembre au 5 janvier, 23 représentantes d'organisations féminines du centre et du sud de la Somalie et du Puntland ont lancé l'Initiative sur le rôle de direction des femmes, visant à promouvoir une participation accrue au sein du

Cabinet fédéral et lors des élections dans le Puntland. Elles ont tenu des réunions avec le Président, le Premier Ministre et les présidents des parlements.

54. Le 8 décembre, le Groupe thématique des Nations Unies sur l'égalité des sexes et le Groupe thématique des donateurs ont décidé, avec le Directeur général chargé des affaires féminines et familiales et de l'enfance au Gouvernement fédéral, d'établir une feuille de route afin d'élaborer une politique nationale en matière d'égalité des sexes à la suite des consultations. Le premier projet a été établi avec le soutien de l'AMISOM en juillet 2013.

Violences sexuelles en période de conflit et violences sexistes

55. Du 3 au 11 décembre, l'Équipe d'experts de l'état de droit et des questions touchant les violences sexuelles commises en période de conflit a tenu des consultations avec le Gouvernement fédéral, diverses entités des Nations Unies et d'autres parties concernées à Mogadiscio et Nairobi, afin d'aider le Gouvernement à honorer les engagements qu'il avait pris dans le cadre du communiqué conjoint du 7 mai 2013 sur l'élimination de la violence faite aux femmes et aux filles.

56. Le Groupe de travail sur la violence sexiste, présidé par le FNUAP, a élaboré sa stratégie pour 2014-2016 autour de quatre domaines clefs : prévention, prestation de services et interventions, accès à la justice et primauté du droit, et coordination. Le Fonds coordonne actuellement la rédaction d'un manuel opérationnel en vue de l'application de cette stratégie. Dans le Puntland, en partenariat avec le Ministère chargé des questions féminines, familiales et des affaires sociales, et des chefs religieux éminents, il a élaboré un programme de prévention de la violence sexiste et créé, en collaboration avec l'organisation Muslim Aid, un centre unique fournissant de nombreux services aux victimes de cette violence. Le FNUAP et le PNUD ont formé dans le Puntland 26 fonctionnaires de police sur la procédure à suivre en matière d'enquêtes et de communication d'informations sur cette question.

57. Afin de renforcer les capacités de prévention et les moyens d'intervention face aux violences sexuelles liées à des conflits, 40 commandants militaires ougandais de haut rang de l'AMISOM, y compris 4 femmes, ont reçu une formation à l'égalité des sexes à Entebbe (Ouganda), du 5 au 7 décembre 2013.

D. Situation humanitaire

58. Près de 860 000 personnes demeurent en situation d'insécurité alimentaire aiguë et 2 millions d'autres se trouvent toujours à la limite de l'insécurité alimentaire. La malnutrition aiguë persiste; on compte en effet 203 000 enfants malnutris, notamment dans le sud où au moins 50 000 enfants risquent de mourir.

59. L'insécurité persistante dans diverses parties du pays a continué de limiter l'accès à du personnel humanitaire et l'acheminement des secours. Les agents humanitaires sont de plus en plus souvent la cible d'arrestations et de détentions par des groupes armés. Malgré les conditions difficiles dans lesquelles il doit opérer, le Programme alimentaire mondial (PAM) a réussi à aider environ 800 000 personnes par mois, en renforçant les moyens de subsistance des plus vulnérables. La distribution de bons d'alimentation aux personnes sinistrées a été étendue aux régions de Banadir, Bari, Gedo et Nugaal, réduisant les problèmes de sécurité autour des point de distribution des vivres dans les zones instables et stimulant les marchés locaux.

60. Malgré les conditions difficiles, notamment la rupture des communications et l'absence d'accès par route à la suite de la tempête tropicale qui a frappé le Puntland en novembre, la majorité des quelque 6 000 foyers directement touchés a pu recevoir une aide critique dans les 10 jours qui ont suivi la catastrophe. Le PAM a acheminé des denrées alimentaires à 27 000 personnes, tandis que l'UNICEF a aidé à restaurer les systèmes d'alimentation en eau dans les districts de Dongaroyo et d'Eyl. Quelque 23 écoles ont reçu des fournitures d'urgence pour 2 500 enfants afin de leur permettre de reprendre leurs études. Le FNUAP a déployé cinq équipes médicales mobiles avec des fournitures liées à la santé reproductive pour aider à 1 000 accouchements. Le secteur de l'élevage a été très touché et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a estimé que jusqu'à 300 000 animaux étaient morts en quelques heures. L'Organisation a fourni une aide pour les animaux survivants, lesquels ont été vaccinés contre des maladies contagieuses, tandis que les carcasses des animaux morts ont été enlevées dans des conditions de sécurité.

61. Les pluies saisonnières ont également causé des inondations localisées; quelque 11 000 foyers ont été touchés à Jawhar (Moyen-Chébéli). La situation a été aggravée par le déclenchement d'un conflit clanique dans la région, qui a déplacé 3 000 ménages et entravé l'accès aux personnes dans le besoin. Une aide d'urgence a été fournie, y compris une assistance alimentaire à 30 000 personnes. Face à la contamination des sources d'eau par les crues et à une augmentation des menaces pour la santé, le Fonds humanitaire commun a alloué en décembre un montant de près de 1,2 million de dollars à l'appui des activités sanitaires d'urgence et pour faciliter l'accès à une eau salubre et à l'assainissement dans le secteur. L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et ses partenaires ont également fourni deux équipes sanitaires mobiles et des fournitures médicales dans la plupart des zones sinistrées. L'UNICEF et ses partenaires ont fourni à plus de 81 000 personnes du savon, de l'eau et des tablettes de purification de l'eau, du chlore et des conteneurs de stockage d'eau.

62. Quelque 600 civils blessés ont reçu des soins dans quatre grands hôpitaux bénéficiant d'une aide de l'OMS à Mogadiscio et 170 autres ont été traités à l'hôpital principal de Kismayo. On compte 192 cas d'infections à poliovirus sauvage. Aucun nouveau cas n'a été signalé dans la région de Banadir, l'épicentre du foyer depuis le lancement d'une vaste campagne de vaccination en mai 2013. Une campagne de vaccination contre la rougeole et la polio ciblant plus de 2 millions d'enfants a été organisée dans le sud et le centre du pays du 22 au 26 décembre. Les efforts se poursuivent.

63. À la suite de la signature, le 10 novembre, de l'Accord tripartite sur le rapatriement volontaire des réfugiés somaliens du Kenya vers la Somalie, le Kenya, la Somalie et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) ont décidé de lancer un projet pilote de six mois pour aider les rapatriés volontaires. Quelque 10 000 réfugiés somaliens recevront une assistance pour regagner leur secteur d'origine. Les trois zones pilotes sont les suivantes : Baidoa, Kismayo et Luuq. Le Service de la lutte antimines des Nations Unies coopère avec le HCR, afin de veiller à ce que la sensibilisation au danger des explosifs soit intégrée dans les informations fournies en préparation aux retours volontaires. En outre, le Consortium pour les retours, créé sous l'égide du HCR et composé de huit entités des Nations Unies et ONG, a aidé environ 40 000 personnes à regagner leur lieu

d'origine, principalement de Mogadiscio, dans les régions de Bay, du Moyen-Chébéli et du Bas-Chébéli.

64. Malgré la poursuite des activités de plaidoyer, les expulsions de force demeurent une grave menace pour les personnes déplacées et autres groupes vulnérables. D'après le HCR, en novembre et décembre, 27 000 personnes ont été expulsées de différents camps à Mogadiscio.

65. L'examen de deuxième année de la procédure d'appel global 2013-2015 a été effectué en décembre. La communauté humanitaire demande des fonds d'un montant de 928 millions de dollars pour 2014, compte tenu des besoins, de l'accès humanitaire et de moyens d'exécution réalistes. En 2013, 50 % seulement du financement demandé au titre de l'appel global avaient été réunis. La persistance de cette insuffisance de ressources limite sérieusement le nombre de personnes qui peuvent recevoir une aide et compromet les efforts visant à établir une résilience à long terme.

E. Stabilisation

66. Avec l'appui de la MANUSOM, de l'AMISOM et de l'Autorité intergouvernementale pour le développement, le Gouvernement a instauré un dialogue positif avec les partenaires internationaux sur la coordination stratégique et opérationnelle de la stabilisation. Les autorités envisagent notamment de mettre en place des administrations provisoires, peu après l'opération militaire, qui seront chargées de la gestion immédiate au quotidien, et de lancer un processus consultatif, afin d'établir des administrations locales qui succéderont aux structures intérimaires. Des mesures seront également prises pour coordonner la prestation de services de base et faire bénéficier les citoyens des « dividendes de la paix ».

F. Relèvement socioéconomique et développement

67. Le 24 novembre, le Gouvernement fédéral somalien a présenté son projet de budget pour 2014. Il prévoit d'augmenter les dépenses annuelles qui devraient atteindre un total de 219 millions de dollars en 2014.

68. Le 5 novembre, la société de transfert de fonds Dahabshiil a obtenu une injonction de la Haute Cour au Royaume-Uni, qui lui permettra de maintenir provisoirement un compte à la Barclays Bank dans ce pays. Quelle que soit la décision finale, cette affaire met en lumière la fragilité persistante du secteur somalien des transferts de fonds et la nécessité de mettre d'urgence les opérations de transfert de fonds en conformité avec la réglementation internationale sur la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

69. À la suite de la démission du Gouverneur de la Banque centrale, le 2 novembre, et après consultations avec les partenaires internationaux, le Président Mohamud a désigné M. Bashir Isse Ali Gouverneur provisoire, le 27 novembre. Le Gouvernement fédéral a également demandé à la communauté internationale de l'aider à mettre en place une commission chargée de la gouvernance financière. Une mission conjointe composée de représentants de la Banque mondiale, du FMI et de l'ONU a rencontré des hauts représentants du Gouvernement fédéral et de la Banque centrale au début de décembre. Les discussions se poursuivaient encore au moment de l'établissement du présent rapport.

70. Le 20 décembre, j'ai déclaré que la Somalie remplissait les conditions requises pour bénéficier d'une aide du Fonds pour la consolidation de la paix. La MANUSOM et l'équipe de pays, en consultation avec le Gouvernement fédéral, ont commencé à déterminer quelles seraient les priorités urgentes en matière de consolidation de la paix à examiner en vue d'un financement dans le cadre du Mécanisme de financement des interventions rapides du Fonds. L'ONU met également en place en Somalie un nouveau cadre stratégique intégré qui lui servira de stratégie pour consolider la paix dans le pays. Elle guidera aussi l'élaboration d'un plan prioritaire pour la consolidation de la paix visant à faciliter l'accès de la Somalie à une aide à moyen terme du Mécanisme de financement du relèvement pour la consolidation de la paix.

G. Sanctions ciblées

71. Durant la période considérée, le Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée a obtenu des preuves démontrant la persistance des exportations de charbon de bois somalien en violation de l'interdiction imposée par le Conseil de sécurité. Il a communiqué ces informations aux États Membres concernés et au Comité du Conseil de sécurité créé par les résolutions 751 (1992) et 1907 (2009) sur la Somalie et l'Érythrée.

72. Conformément aux dispositions du paragraphe 9 de sa résolution 2111 (2013), le Conseil de sécurité a reçu le second rapport du Gouvernement fédéral le 7 février.

H. Coordination de l'action internationale

73. Le Gouvernement fédéral a mis en place des mécanismes de coordination afin d'appuyer la mise en œuvre du Pacte pour la Somalie. Le Comité directeur du mécanisme pour le développement et la reconstruction de la Somalie contrôle et encadre la mise en œuvre du Pacte et du mécanisme. Il a tenu sa première réunion le 11 décembre à Mogadiscio. Mon Représentant spécial préside, conjointement avec le Président Hassan Sheikh Mohamud, le Forum de partenariat de haut niveau. Il doit tenir sa première réunion le 24 février. Le Danemark a bien voulu accepter d'accueillir une réunion du Forum au cours du second semestre de 2014.

IV. Mise en œuvre de la résolution 2124 (2013) du Conseil de sécurité

74. Des progrès notables ont été accomplis dans la mise en œuvre de la résolution 2124 (2013). Le 21 janvier, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a adopté un concept d'opérations révisé pour l'AMISOM, élaboré lors d'un atelier de planification organisé par l'Union africaine du 9 au 18 décembre à Nairobi (Kenya), avec la participation du Gouvernement fédéral et des principaux partenaires. La MANUSOM, le Bureau d'appui de l'ONU pour la Mission de l'Union africaine en Somalie (UNSOA), le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine (BNUUA) et le Département des opérations de maintien de la paix ont fourni un appui technique à l'Union africaine et au Gouvernement fédéral dans ce cadre.

75. Le concept d'opérations révisé met l'accent sur les opérations menées contre les bastions des Chabab et l'affaiblissement de leurs capacités, qui devraient être suivis par les phases de stabilisation et de retrait. Il prévoit la création de deux nouveaux secteurs de l'AMISOM dans le centre-sud du pays, permettant ainsi à la Mission d'atteindre son nouvel effectif autorisé de 22 126 soldats, l'Éthiopie faisant à présent partie des pays fournisseurs de contingents. Les contingents éthiopiens sont passés sous le commandement de l'AMISOM le 1er janvier. Une cérémonie officielle a eu lieu le 22 janvier à Baidoa. Le concept d'opérations a aussi défini un cadre pour les opérations conjointes de l'AMISOM et de l'armée nationale somalienne, qui pose les bases voulues pour permettre aux unités de l'armée somalienne qui sont déployées en première ligne de recevoir une aide ciblée au moyen du Fonds d'affectation spéciale pour l'AMISOM, qui est géré par l'UNSOA.

76. Le concept d'opérations recommande que les unités de l'armée nationale somalienne bénéficiant d'un soutien de l'ONU suivent un module de formation de base comportant un volet droits de l'homme qui serait contrôlé et certifié par la MANUSOM au titre de la Politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme. Il prévoit en outre que l'AMISOM définira, en collaboration avec l'ONU et les partenaires internationaux, des procédures utiles et efficaces pour les allégations de violations graves du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme, y compris les violences sexuelles et sexistes dues au conflit. Par ailleurs, il prévoit la création d'une cellule de suivi, d'analyse et d'intervention concernant les victimes civiles.

77. Lors d'une manifestation organisée par le Président Mohamud avec les principaux partenaires le 28 janvier à Addis-Abeba, les participants ont souligné qu'il importait de lier les efforts déployés sur le plan de la sécurité et de la stabilisation et au niveau politique dans le cadre d'une campagne multidimensionnelle. Le Président a annoncé la création d'un mécanisme de coordination stratégique de haut niveau afin d'assurer la cohérence entre la campagne militaire et les efforts de stabilisation, axé sur la mise en place de structures administratives locales, la sensibilisation du public et la prestation de services de base.

78. Les 12 et 13 février, la MANUSOM a organisé, de concert avec l'UNSOA, le PNUD et le BNUUA, une journée d'étude avec l'Union africaine et l'AMISOM près d'Addis-Abeba. Il s'agissait là d'une rencontre historique qui a rassemblé l'Union africaine et l'ONU en tant que partenaires dans la consolidation de la paix et l'édification de l'État en Somalie. Au total, 26 domaines d'activité communs ont été définis pour l'Union africaine et l'ONU en Somalie, et les recommandations correspondantes ont été faites en vue de multiplier et de renforcer les mécanismes de coordination, en particulier dans le cadre de la mise en œuvre de la résolution 2124 (2013), de la Politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme, de l'appui au programme gouvernemental « Vision 2016 », des efforts de stabilisation devant être pilotés par le Gouvernement somalien et du Pacte pour la Somalie.

Soutien logistique fourni à l'AMISOM et à l'armée nationale somalienne

79. Le Bureau d'appui de la Mission de l'Union africaine en Somalie (UNSOA) a continué d'apporter un soutien logistique à l'AMISOM dans l'ensemble du centre-sud de la Somalie. Cependant, pour des raisons politiques, l'administration locale de Kismayo n'a pas cédé de terrain au Bureau pour la construction du pôle tactique. Le Bureau a achevé la construction de huit logements conformes aux normes minimales

de sécurité opérationnelle utilisées par le Service des communications et de l'informatique de Baidoa. Il a aussi envoyé du matériel de génie et commencé à mettre en place des installations de défense pour le périmètre du pôle qui sera établi à Beledweyne.

80. L'agrandissement du camp de la MANUSOM et de l'UNSOA, qui est situé dans la zone protégée de l'AMISOM à l'aéroport international de Mogadiscio, et la construction de logements progressent. Mais l'insécurité à l'aéroport a entravé les déplacements du personnel et pose des problèmes pour répondre aux besoins de logements et de bureaux. Le 28 janvier, la MANUSOM a ouvert ses bureaux à la Villa Somalia.

81. Le Bureau d'appui a facilité la rotation de 3 401 soldats, 297 policiers et 7 officiers d'état-major de l'AMISOM. Il a aussi poursuivi son appui médical à la Mission, organisant 51 vols pour l'évacuation, le transfert, le redéploiement et le rapatriement de 81 membres du personnel. Le Bureau a également organisé des formations avant déploiement, sur le théâtre des opérations et autres, à l'intention de 877 membres du personnel de la Mission.

82. Le manque de moyens aériens demeure préoccupant. L'Union africaine et le Bureau d'appui discutent actuellement avec l'Ouganda et le Burundi de la possibilité de déployer jusqu'à quatre hélicoptères militaires chacun.

83. Le Bureau d'appui a continué de fournir un appui au Service des communications et de l'informatique de l'AMISOM. Il a notamment assuré la connexion des contingents à Internet à la Mission et au quartier général de la Force, installé le système Tetra à l'Université de Mogadiscio et à Baidoa, distribué des ordinateurs portables à l'AMISOM, mis en place un système sécurisé de communications à haute fréquence dans les secteurs et installé deux modules d'infrastructure câblée de réseau pour le quartier général de la Force de l'AMISOM afin d'assurer la connectivité. Le Bureau a aussi entrepris des travaux de câblage et de connexion à Internet au quartier général du secteur I.

84. L'Équipe conjointe Union africaine-Nations Unies d'appui à l'information, qui est placée sous la direction du Bureau d'appui, a continué de répondre aux besoins de l'AMISOM et de la MANUSOM en matière d'appui à la communication stratégique, et a assuré la couverture audio et vidéo en direct des élections dans le Puntland.

85. Je suis reconnaissant aux Gouvernements du Canada et de la République de Corée qui se sont engagés à fournir 2 600 000 dollars des États-Unis et ont versé respectivement 200 000 dollars au Fonds d'affectation spéciale pour l'AMISOM.

V. Présence des Nations Unies en Somalie

86. Les négociations en vue de la conclusion d'un accord sur le statut des forces pour la MANUSOM et l'UNSOA se sont poursuivies. On s'attend à ce que cet accord soit conclu dans un avenir proche.

87. Le 12 février, 357 fonctionnaires recrutés sur le plan international et 973 fonctionnaires recrutés sur le plan national venant de la MANUSOM et des organismes, fonds et programmes des Nations Unies avaient été déployés. L'effectif de la Mission déployé se composait de 65 agents recrutés sur le plan international et 19 agents recrutés sur le plan national.

88. Soixante-sept membres du personnel ont été détachés à Hargeisa, 12 à Boosaaso, 45 à Garowe et 13 à Galkayo. L'UNICEF a transféré son bureau du Puntland de Bossaso à Garowe. Dans le centre-sud du pays, la présence du personnel international est demeurée limitée, 15 fonctionnaires étant en poste à Baidoa, 13 à Dollow et 1 à Kismayo. En plus de ses bureaux à Garowe, Baidoa, Kismayo et Hargeisa, la MANUSOM a inauguré un bureau des Nations Unies à la Villa Somalia à Mogadiscio à la fin de janvier afin de faciliter un dialogue quotidien et direct avec les homologues du Gouvernement.

Intégration

89. L'intégration de la présence des Nations Unies en Somalie a atteint une nouvelle étape avec la nomination de Philippe Lazzarini comme mon Représentant spécial adjoint, résident et Coordonnateur de l'action humanitaire, le 30 décembre. Comme suite à la résolution 2102 (2013) du Conseil de sécurité, la MANUSOM est devenue une mission structurellement intégrée le 1er janvier 2014. Même avant cette date, la Mission et l'équipe de pays des Nations Unies avaient établi diverses équipes et mécanismes de gestion communs. Les entités des Nations Unies ont travaillé en étroite coopération, en particulier dans les domaines de la gouvernance, de la révision de la Constitution, des élections, de l'état de droit, de la police, de la justice et de l'administration pénitentiaire, ainsi qu'en ce qui concerne la sécurité, les droits de l'homme, la promotion de la protection des déplacés dans les principales régions du centre et du sud de la Somalie, et les combattants démobilisés.

90. L'ONU harmonise actuellement son cadre stratégique intégré et le Pacte pour la Somalie. Un exercice de planification conjointe se déroule également dans le cadre des groupes de travail créés en vue de réaliser les objectifs de consolidation de la paix et d'édification de l'État du Pacte pour la Somalie, qui font intervenir des interlocuteurs du Gouvernement, l'ONU, et les partenaires de développement bilatéraux et autres. Une mission de la Cellule mondiale de coordination des activités de promotion de l'état de droit a été organisée du 13 au 26 novembre en vue de définir des orientations stratégiques générales pour les activités de l'ONU dans ce domaine. À la faveur du processus lié au cadre stratégique intégré, l'ONU élabore actuellement son plan d'action sur trois ans, en appui au Pacte pour la Somalie.

Sécurité du personnel

91. L'ONU a continué de travailler dans des conditions de sécurité très précaires, ce qui a entravé les opérations de la MANUSOM et de l'UNSOA, ainsi que l'exécution des projets des organismes, fonds et programmes des Nations Unies.

92. La mise en œuvre des mesures de renforcement de la sécurité adoptées à la suite de l'attaque lancée en juin dernier contre le complexe des Nations Unies s'est poursuivie. S'agissant de la gestion des opérations, l'ONU, l'armée nationale somalienne et l'AMISOM s'emploient à améliorer le partage de l'information et la coordination, ainsi qu'à concevoir d'éventuelles interventions pour venir en aide au personnel de l'ONU dans des situations extrêmes. Des agents de liaison de l'Agence nationale de renseignement et de sécurité et de l'AMISOM ont ainsi été affectés d'une manière permanente au Centre d'opérations conjoint du Centre de gestion de l'information et des opérations relatives à la sécurité de la MANUSOM. Cette coordination s'étend à la sécurité des déplacements, en particulier pour les zones situées en dehors de l'aéroport international de Mogadiscio et le long de la route

conduisant à l'aéroport, l'objectif étant de renforcer les contrôles aux portails d'entrée de l'enceinte et lors des opérations menées dans les zones jouxtant le périmètre. Ces opérations visent à priver les Chabab de leur liberté de mouvement et de leur capacité de faire échec aux opérations conduites à l'aéroport international de Mogadiscio en menant des attaques directes ou indirectes.

93. À l'aéroport international de Mogadiscio, une série de mesures provisoires ont été prises après l'attaque perpétrée le 1er janvier. Grâce à une combinaison de mesures de prévention et de protection, il a été possible de revenir aux mêmes effectifs qu'avant l'attaque. Les activités de coordination avec l'AMISOM, le Gouvernement fédéral et d'autres partenaires se poursuivent en vue d'assurer que les efforts visant à empêcher et décourager de nouvelles attaques à distance contre l'aéroport international de Mogadiscio seront maintenus, compte tenu des incidents plus récents de tirs indirects (attaques au mortier) dans la ville de Mogadiscio.

94. Comme prévu dans la résolution 2124 (2013), le déploiement d'une unité de garde des Nations Unies à Mogadiscio demeure une priorité pour 2014. Le 20 décembre, j'ai écrit au Président du Conseil de sécurité pour évoquer le déploiement de cette unité de 410 membres à Mogadiscio (S/2013/764). Dans sa lettre datée du 24 décembre (S/2013/765), le Président m'a informé que le Conseil de sécurité avait pris note de mon intention de déployer cette unité, et des préparatifs sont en cours en vue de son déploiement.

VI. Observations

95. La désignation d'un nouveau premier ministre en décembre 2013 et la formation d'un nouveau gouvernement en janvier 2014 à l'issue d'un processus constitutionnel ont montré que les institutions politiques de la Somalie continuaient d'évoluer dans la bonne direction.

96. J'accueille favorablement l'engagement pris publiquement par le Premier Ministre, Abdiweli Sheikh Ahmed, de prendre des mesures sans tarder afin d'atteindre les objectifs convenus dans le Pacte pour la Somalie. Il importe de faire progresser les priorités nationales, notamment la formation des États fédéraux, la réconciliation politique dans les régions somaliennes et l'accélération de la révision de la Constitution et de la mise en œuvre de la nouvelle Constitution. Il est également primordial de renforcer la gestion des finances publiques. Le Président et le Premier Ministre ont récemment mis en place des structures de coordination des activités militaires et politiques et des activités de stabilisation dans le contexte d'une nouvelle offensive menée conjointement par l'AMISOM et les forces somaliennes. L'ONU continuera d'appuyer le Gouvernement fédéral somalien dans ce domaine.

97. L'élection, le 8 janvier 2014, d'Abdiweli Mohamed Ali Gaas à la présidence de l'État somalien du Puntland s'est déroulée dans le calme et a marqué un tournant. Je félicite le peuple et les autorités du Puntland ainsi que mon Représentant spécial et ses collègues de la MANUSOM d'avoir veillé à ce que l'élection soit pacifique, crédible et légitime. Je salue également les qualités de chef d'État dont a fait preuve le Président sortant, Abdirahman Mohamed Mohamud Farole, en reconnaissant le résultat de l'élection et en s'engageant en faveur de la stabilité, de la paix et de la démocratie dans le Puntland. J'accueille favorablement la décision du Président Abdiweli Gaas d'instituer le suffrage universel et d'augmenter la participation des femmes et des jeunes à la vie publique. J'espère également que le Puntland et le Gouvernement fédéral somalien saisiront cette occasion pour améliorer leurs

relations. Le Puntland a un rôle majeur à jouer dans la construction d'un État fédéral somalien fort.

98. J'accueille favorablement les progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'Accord d'Addis-Abeba d'août 2013, notamment les mesures prises en vue de l'établissement d'un conseil exécutif et d'une assemblée régionale. L'un et l'autre devraient être ouverts à tous, agir dans l'intérêt de toutes les populations et régler les problèmes à mesure qu'ils surgissent. J'engage les parties somaliennes à continuer de progresser et d'agir en faveur de la mise en œuvre de tous les aspects de l'Accord dans un esprit de dialogue et de compromis.

99. J'appuie la collaboration active du Gouvernement fédéral somalien avec ceux qui participent aux négociations politiques à Baidoa. Il importe qu'ils parviennent à un règlement qui facilitera la constitution d'un nouvel État fédéral dans le cadre d'un mécanisme ouvert à tous de nature à renforcer les autres structures fédérales qui voient le jour en Somalie.

100. La Somalie continue de faire face à des problèmes de sécurité considérables. Je rends hommage à l'AMISOM et à l'armée nationale somalienne pour les sacrifices qu'elles continuent de faire dans la lutte contre les Chabab. Je félicite la direction de la Commission de l'Union africaine d'avoir élaboré un nouveau concept d'opérations pour l'AMISOM, en concertation avec le Gouvernement fédéral somalien, l'ONU et la communauté internationale, en application de la résolution 2124 (2013) du Conseil de sécurité. Je juge encourageante la volonté de l'Union africaine et du Gouvernement fédéral somalien de commencer à agir sans tarder en faveur des priorités énoncées dans le concept d'opérations. Je remercie vivement les partenaires internationaux, notamment l'Union européenne et l'IGAD, de leur volonté de soutenir le Gouvernement fédéral somalien et l'AMISOM. J'exhorte tous les partenaires internationaux et les États membres de l'Union africaine à fournir un appui adéquat à l'AMISOM, notamment sous forme de multiplicateurs de force, afin de l'aider à s'acquitter efficacement de son mandat.

101. Les progrès politiques et les progrès sur les plans de la sécurité et du développement en Somalie peuvent encore être remis en cause. Les moyens militaires ne suffiront pas à faire aboutir la campagne contre les Chabab. J'accueille favorablement le mécanisme de coordination institué par le Gouvernement fédéral somalien en vue de relier les offensives militaires, les mesures politiques et les efforts de stabilisation. Une démarche multidimensionnelle est essentielle si l'on veut consolider les progrès militaires et veiller à ce que le pays tout entier tire parti d'une meilleure gouvernance, de l'état de droit, des débouchés économiques et des services de base. Il faut aussi prendre de nouvelles mesures pour répondre aux besoins des combattants désengagés dans des zones nouvellement accessibles. Les apports internationaux à la stabilisation et aux premières mesures de relèvement dans ces zones ne doivent pas se faire attendre si l'on veut appuyer les priorités du Gouvernement fédéral somalien. J'espère que l'Union africaine, l'IGAD, d'autres partenaires et l'ONU poursuivront leur collaboration fructueuse dans ce domaine.

102. Il est essentiel que la communauté internationale soutienne le Gouvernement fédéral somalien afin de permettre à l'armée nationale somalienne d'être dotée de moyens appropriés en termes de matériel, de formation et de ressources humaines pour conduire ses opérations. Je me félicite du travail effectué pour veiller à la pleine application du principe de responsabilité en ce qui concerne le soutien logistique ciblé fourni à l'armée nationale somalienne et son alignement sur les objectifs globaux du Gouvernement en matière de réforme du secteur de la sécurité. J'engage les États Membres à verser des contributions généreuses et soutenues au

fonds d'affectation spéciale constitué à cette fin par l'ONU. Je souligne combien il importe que soient intégralement appliquées les mesures convenues avec le Gouvernement fédéral somalien et l'AMISOM afin de garantir que le dispositif d'appui de l'ONU en faveur de l'AMISOM et de l'armée nationale somalienne est conforme à la Politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme.

103. Les conflits entre clans restent au quotidien une source considérable d'instabilité et d'insécurité pour les Somaliens. Il est impératif que le Gouvernement fédéral somalien promeuve le rétablissement de la paix et les efforts de réconciliation au niveau local et qu'il prenne des mesures pour prévenir et faire cesser les conflits liés à la propriété foncière et au contrôle des ressources productives dans l'ensemble du pays.

104. Grâce aux efforts concertés déployés par la communauté internationale, la piraterie a continué de décliner au large des côtes somaliennes. On a également enregistré certains progrès dans les efforts de développement à terre. Le Gouvernement fédéral somalien prend des mesures pour assumer la responsabilité pour la sécurité au large des côtes du pays. Pour que les progrès en matière de sécurité maritime soient maintenus, il est capital que la communauté internationale et le Gouvernement fédéral somalien poursuivent leurs efforts, notamment l'action navale en mer.

105. Le maintien d'un appui continu en faveur du renforcement des institutions policières, judiciaires et pénitentiaires et du règlement du problème de la sécurité judiciaire revêt une importance cruciale pour l'instauration de l'état de droit. Je demande de nouveau au Gouvernement de placer les droits de l'homme au premier plan de son programme de renforcement de l'État, conformément à la Constitution provisoire et à ses obligations internationales. Cela comprend notamment la création de la Commission nationale des droits de l'homme, l'instauration d'un moratoire sur l'application de la peine de mort et la promotion des droits des femmes et de l'autonomisation de celles-ci.

106. Je reste préoccupé par la poursuite des exportations de charbon de bois somalien en violation de l'interdiction prévue dans la résolution 2036 (2012) du Conseil de sécurité. Je demande au Gouvernement fédéral somalien et à l'AMISOM d'empêcher l'exportation de charbon de bois somalien et aux États Membres d'en empêcher l'importation. Je suis reconnaissant du travail important accompli dans ce domaine par le Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée et je demande aux États Membres de coopérer avec lui.

107. L'alerte a été lancée à la fin de 2013 quand il s'est avéré que les récoltes risquaient d'être mauvaises au début de 2014. Les acteurs humanitaires se sont mobilisés pour renforcer leurs moyens d'intervention d'urgence afin de pallier une possible dégradation de la sécurité alimentaire. Grâce à cette action précoce, l'impact de la crise a été amorti et on a pu éviter une aggravation de la situation. Toutefois, en l'absence d'une assistance durable, les gains récents pourraient facilement être annulés. J'exhorte la communauté internationale à contribuer généreusement à la procédure d'Appel global pour la Somalie de 2014, car il est capital que nous maintenions le niveau d'assistance à la Somalie si nous voulons éviter que les gains réalisés jusqu'à présent ne soient remis en question.

108. Je suis heureux de noter qu'à la suite de la Conférence de Bruxelles en septembre, la mise en œuvre du Pacte pour la Somalie a commencé. Je demande aux partenaires internationaux de faire en sorte que l'assistance soit fournie conformément aux principes de partenariat énoncés par le Pacte pour la Somalie et d'appuyer les efforts nationaux de façon coordonnée, notamment en augmentant le financement des programmes destinés au rétablissement de l'ordre public et au règlement des causes profondes du conflit. J'invite toutes les parties prenantes à participer activement aux débats d'orientation des réunions du Forum de haut niveau qui se tiendront à Mogadiscio et à Copenhague dans le courant de l'année, afin de veiller à ce que la mise en œuvre du Pacte pour la Somalie reste sur la bonne voie et permette sans tarder au peuple somalien de toucher des dividendes de la paix.

109. En fin de compte, c'est au peuple somalien qu'il incombe au premier chef d'instaurer une paix et une stabilité durables dans le pays. Il est donc important que les différentes parties prenantes locales s'emploient sans relâche à prendre des mesures permettant d'atteindre cet objectif ultime, et notamment qu'elles adhèrent à une véritable réconciliation dans un esprit de compromis.

110. Je rends hommage au travail acharné que continuent d'accomplir mon Représentant spécial, Nicholas Kay, et le personnel de la MANUSOM, des organismes, fonds et programmes des Nations Unies et d'autres organisations internationales et régionales en Somalie. Je me félicite de ce que la MANUSOM soit devenue une mission totalement intégrée, à compter du 1er janvier 2014, comme prévu par la résolution 2093 (2013) du Conseil de sécurité. Je salue aussi tout particulièrement les contributions continues à la paix en Somalie apportées par l'Union africaine, l'AMISOM, l'Union européenne et l'IGAD. Nous devons renforcer les partenariats pour relever les défis ensemble.

Carte


SOMALIA
National capital
Regional capital
Town, village
Airport
International boundary
Regional boundary
Undetermined boundary
Main road
Track
Railroad
DJIBOUTI
ETHIOPIA
KENYA
GULF OF ADEN
INDIAN OCEAN
Djibouti
Muqdisho (Mogadishu)
Hargeysa
Kismaayo (Chisimayu)
The boundaries and names shown and the designations used on this map do not imply official endorsement or acceptance by the United Nations.
Map No. 3690 Rev. 10.1 UNITED NATIONS
January 2013
Department of Field Support
Cartographic Section